



## PROCÉDURE DE LABELLISATION

- Pour faire acte de candidature : contactez la Cité des Métiers centre associé Annemasse ([contact@citemetiers.fr](mailto:contact@citemetiers.fr))
- Une fiche de renseignement vous sera envoyée pour candidater.
- Nous renvoyer la fiche de renseignements joignant une lettre de candidature motivée.
- Un binôme d'auditeurs vous sera affecté, il fixera avec vous une date d'audition.
- L'audition se déroule en entreprise sur une durée de deux heures (chef d'entreprise/RH + maître d'apprentissage + apprenti).
- Une commission d'audition est organisée pour statuer sur l'attribution du label.
- Vous êtes informés du résultat de la commission par mail.

Option 1 : Une cérémonie de labellisation est organisée afin de vous remettre votre label pour une durée de 3 ans. Vous intégrez le réseau des labellisés.

Option 2 : Il est proposé aux entreprises qui n'ont pas été retenues pour le label un accompagnement pour se préparer à une prochaine labellisation.

13, avenue Emile Zola, 74100 Annemasse  
Site web : <https://www.citemetiers.fr/>  
E-mail : [contact@citemetiers.fr](mailto:contact@citemetiers.fr)

